

086-218601748-20230926-103_D2023-DE

Reçu le 02/10/2023

Roblie le 02/10/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-six septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 septembre 2023, le conseil municipal, conformément à la loi, délibére quel que soit le nombre de membres présents.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22 Pouvoirs : 7 Absent : 0

Date de la convocation : 20 septembre

2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU GOHIER Monique réprésentée par D CHALLOT SULLI Bruno représentée par C PIAULET ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

ABSENT: /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°103

Rapporteur: Christian MICHAUD

OBJET: ELECTION D'UN ADJOINT

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que par délibération du 10 mai 2022, le nombre d'adjoints a été porté à 6 suite à la démission du 7ème adjoint.

Au vu des nouveaux enjeux liés à la mobilité et l'énergie, il convient de désigner un nouvel adjoint qui aura en charge les dossiers : "Energies, Mobilités et Réseaux" avec pour principales missions :

- les mobilités dont les mobilités douces,
- les relations avec les syndicats intercommunaux, dont les syndicats du Clain, Eaux de Vienne-Siveer, Energies Vienne,
- la gestion de la forêt et des étangs.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal

- de porter à 7 le nombre des adjoints. En effet, le conseil municipal disposant d'un effectif légal au complet 29 élus pour 29 sièges, il peut procéder à l'élection de nouveaux adjoints dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal conformément à l'article L.2122-2 du CGCT.

AR Prefecture

086-218601748-20230926-103_D2023-DE Recu le 02/10/2023

- de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au scrutin secret à la majorité absolue. Il occupera le 7ème rang des adjoints.

Est candidat:

- Bertrand CROC

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29 Nombre de bulletins blancs et nuls : 2 Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu:

Bertrand CROC : 22 voixJean-Yves LARDON : 5 voix

Bertrand CROC est désigné en qualité de 7ème adjoint au Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7-2,

VU la délibération du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints à 8,

VU la délibération du 19 janvier 2021 portant le nombre d'adjoints à 7,

VU la délibération du 10 mai 2022 portant le nombre d'adjoints à 6,

Considérant les nouveaux enjeux liés à la mobilité et l'énergie et la necessité de désigner un nouvel adjoint,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de porter à 7 le nombre des adjoints,
- de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le 7ème rang des adjoints :

Est candidat:

- Bertrand CROC

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29 Nombre de bulletins blancs et nuls : 2 Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu:

Bertrand CROC : 22 voixJean-Yves LARDON : 5 voix

Bertrand CROC est désigné en qualité de 7ème adjoint au Maire.

086-218601748-20230926-103_D2023-DE Reçu le 02/10/2023

VOTE

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

AR Prefecture

086-218601748-20230926-103_D2023-DE Reçu le 02/10/2023